



Est il possible de choisir son artisan ?

Par virtuallllll

Bonjour.

Suite à un cambriolage j'ai un fenêtre à remplacer.

C'est l'artisan désigné par l'assurance qui devrait intervenir.

Mais je dois changer l'ensemble de mes fenêtres dans 2 mois, travaux programmés depuis 8 mois.

Est il possible de demander de passer par l'artisan qui va réaliser mes travaux ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Posez la question à l'assurance.

Selon les contrats, soit l'assurance choisit l'artisan et le paye ou alors vous verse une certaine somme et vous vous débrouillez avec.

Ou encore autre procédure, elle ne rembourse que si vous présentez une facture acquittée après avoir terminé les travaux.

Il y a en général une franchise qui reste à votre charge et le montant de l'indemnisation est déterminée par l'expert.

Par janus2

Bonjour,

En général, l'artisan envoyé par l'assurance n'est là que pour effectuer un devis qui sert de base à l'indemnisation. Je n'ai pas connaissance d'une assurance qui imposerait son artisan pour effectuer les réparations, il me semble même que ce serait illégal.

Par yapasdequoi

Mais si ! l'assureur peut proposer de faire réaliser les travaux, l'assureur envoie son artisan, il fait le travail et l'assureur le paye directement.

J'ai fait repeindre mon plafond de salle de bain de cette manière après un DDE.

Bien sûr, l'assuré peut refuser cette option et préférer prendre en charge lui même la remise en état. Le montant versé sera conforme à l'évaluation de l'expert, déduction faite de l'éventuelle franchise.

Après comment trouver un artisan pour ce prix là ? ... c'est une autre question...

Par janus2

Ce que j'écrivais : "Je n'ai pas connaissance d'une assurance qui imposerait son artisan pour effectuer les réparations, il me semble même que ce serait illégal."

Ce à quoi vous répondez : "Mais si !", pour ensuite dire la même chose que moi : "Bien sûr, l'assuré peut refuser".

Par yapasdequoi

Ma réponse précédente était complète.
Pourquoi couper les cheveux en 4 ?

Si l'assuré délègue la réparation à l'assureur, c'est l'assureur qui choisit (et donc "impose") son artisan, et dans ce cas c'est parfaitement légal.

Par virtua11111

Comment connaître le prix du devis réalisé par l'artisan de l'assurance qui sert de référence à l'indemnisation ?

Afin de s'assurer que l'assurance rembourse au vrai montant

Par yapasdequoi

Vous ne savez pas.
Ou alors vous choisissez l'option B qui est de recevoir l'indemnisation évaluée par l'expert et de vous débrouiller avec.

Par janus2

Ma réponse précédente était complète.
Pourquoi couper les cheveux en 4 ?

J'ai l'impression que vous me contredisez juste pour le plaisir !

Je disais que je ne pense pas que l'assureur puisse imposer un artisan, c'est à dire obliger son client à passer par cet artisan. Vous me répondez "Mais si !". Donc d'après-vous, l'assureur peut dire à son client "vous faites travailler M. machin ou sinon vous ne serez pas indemnisé". C'est le sens de ce "Mais si !"...

Par yapasdequoi

J'ai la même impression.
Cessez donc de critiquer mes interventions, les lecteurs sont assez grands pour se faire leur propre opinion.